RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 04665
Numéro SIREN : 450 258 801
Nom ou dénomination : ABITA

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/024961

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABITA — 54 avenue Pasteur — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

SIRET : 4 5 0 2 5 8 8 0 1 0 0 0 3 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122020 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122019 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	183 140	030	54 893	128 247	133 022
	Immobilisations financières* (1)	040	216	042		216	213
	Total I (5)	044	**183 356**	048	**54 893**	**128 463**	**133 235**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 300	066		2 300	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	4 000	070		4 000	25 250
	Créances (2) — Autres * (3)	072	2 243	074		2 243	4 158
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 361	086		3 361	6 316
	Charges constatées d'avance *	092	1 906	094		1 906	448
	Total II	096	**13 810**	098		**13 810**	**36 171**
	Total général (I + II)	110	**197 166**	112	**54 893**	**142 273**	**169 407**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	6 500	6 500
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 000	1 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	49 280	49 280
	Report à nouveau	134	(22 906)	
	Résultat de l'exercice	136	**(4 551)**	**(22 906)**
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**29 322**	**33 873**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 724	2 607
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 110 227)	172	110 227	132 927
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**112 950**	**135 534**
	Total général (I + II + III)	180	**142 273**	**169 407**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SAS ABITA**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122020 (1)	Exercice N-1 clos le 31122019 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		
	Production vendue biens	215		
	Production vendue services *	217		
	dont export et livraisons intracommunautaires	218	8 900	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**8 900**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	6 604	8 312
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 / 334)	244	2 075	2 087
	Rémunérations du personnel *	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252		
	Dotations aux amortissements *	254	4 776	4 776
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262		9 979
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**13 455**	**25 153**
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**(4 555)**	**(25 153)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	4	4
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	300		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		(2 243)
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**(4 551)**	**(22 906)**
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314 **4 551**
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 / écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 / Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 / Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 / Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 / Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 / Investissements outre-mer 344 / Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987 / Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			
	dont divers* — Créance due au report en arrière du déficit 346 / Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 / Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350		
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 / Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 / Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 / Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649 / Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354 **4 551**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* 10 196 dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372 **4 551**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le bilan de l'exercice présente un total de **142 273** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 904** euros et un total **charges** de **13 455** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-4 551** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020.**
Il a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent, clos le **31/12/2019** avait une durée de 12 mois

Les comptes annuels au **31/12/2020** ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation ;
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
indépendance des exercices ;
conformément aux règles générales d'établissement de présentation des comptes annuels.

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Compte tenu de la reprise de l'activité sur le second semestre, il n'est plus possible d'isoler dans la variation de la performance de la société de la part qui serait imputable à l'épidémie du Covid-19.

La SAS n'a bénéficié d'aucune aide.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification mises

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

en place pour les petites et moyennes entreprises, la société a choisi de maintenir des durées d'usage pour les biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées d'amortissements sont les suivantes :

- Immeuble	8 à 60 ans
- Installations et agencements	5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ABITA
Société par actions simplifiée au capital de 6.500 euros
Siège social : 54 avenue Pasteur-69370 Saint Didier au Mont d'Or
450 258 801 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2021

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

/.../

DEUXIEME RESOLUTION (Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice faisant apparaître une perte de 4 551 € au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 27 457 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 29 322 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/.../

LE PRESIDENT